

Conseil communal Aigle



Aigle, le 10.02.2026

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 2025-20 relatif à

Préavis municipal N° 2025-20 du lundi 3 novembre 2025, relatif à l'assainissement de notre
conduite d'eau potable sur la route industrielle

Commission composée de :

Président : Marc-Olivier DRAPEL (PLR)

Membres : Philippe BELLWALD (EA)
Charles-André Bolomey (PLR)
Carlo CARRIERI (PSA)
Luc DELADOEY (ALT)
Jean-Luc MAYOR (UDC)
Jean-François SCHNEGG (VERT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 2025-20 relatif à l'assainissement de la conduite d'eau potable sur la Route Industrielle s'est réunie en séance le 19 janvier, en présence de Madame Maude Allora, Municipale en charge du dicastère, que nous remercions pour ses explications.

La Commission a procédé à une analyse approfondie du projet, sur la base du préavis municipal, des documents techniques fournis, des explications de la délégation municipale, ainsi que des réponses complémentaires transmises postérieurement à la séance.

Contexte et état de la situation

La conduite actuelle, posée en amiante-ciment dans les années 1960, est aujourd'hui en fin de vie. Trois fuites majeures sont survenues au cours des trois dernières années, entraînant des fermetures de la Route Industrielle, des réfections de la chaussée et des coûts de réparation importants, estimés à environ CHF 112'000.– au total.

La Route Industrielle traverse une zone sensible comprenant notamment des installations industrielles majeures et des stockages d'hydrocarbures. La conduite concernée constitue un maillon stratégique du réseau communal de distribution d'eau potable et de la défense incendie.

La Commission considère que ces éléments démontrent le caractère indispensable et non différable du projet.

Description du projet

Le projet prévoit le remplacement de la conduite existante par une nouvelle conduite en PE 100 PN 16, de diamètre extérieur 250 mm, implantée en dehors du gabarit routier.

Le tracé est divisé en deux étapes :

-) Étape 1 : environ 720 mètres
-) Étape 2 : environ 830 à 850 mètres selon la réalité du terrain

La réalisation en deux étapes permettra de limiter les impacts sur le trafic et les activités économiques du secteur.

Le projet inclut également :

-) le transfert de raccordements privés sur le réseau communal,
-) l'installation de trois nouvelles bornes hydrantes (étape 2),
-) l'amélioration globale de la capacité hydraulique et de la sécurité incendie.

Le début des travaux est prévu en mai 2026, pour une durée estimée à environ quatre mois par étape, sous réserve de la planification définitive avec l'entreprise adjudicatrice.

Conduite en amiante-ciment existante

La Commission a examiné avec attention la question du maintien en place de la conduite existante en amiant-ciment.

Il ressort des explications fournies que :

-) l'amiante présente un risque pour la santé uniquement lorsqu'elle devient aérienne,
-) une conduite enterrée, stable et non manipulée ne libère pas de fibres,
-) la conduite existante sera vidée et désaffectée,
-) sa présence et sa matérialité sont documentées et cadastrées dans le système d'information territorial communal (SIT).

La Commission prend acte qu'aucune exigence cantonale n'impose la dépose systématique de cette conduite. Elle relève toutefois qu'un risque de tassement ou d'effondrement à long terme ne peut être totalement exclu.

Le responsable du service technique de la Commune informe que : *Pour le risque d'effondrement de la conduite et de la route, le bureau d'ingénieur me confirme que le risque est très faible. Même si la conduite venait à s'effondrer ponctuellement le terrain en place ne devrait pas forcément bouger. Pour rappel la conduite existante est de petit diamètre 150mm.*

La Commission recommande dès lors que la Municipalité examine la possibilité de neutraliser la conduite existante (par exemple par remplissage), afin de limiter les risques structurels futurs, dans la mesure où cette solution serait techniquement et financièrement proportionnée.

Organisation des travaux et impacts

La nouvelle conduite sera implantée hors gabarit routier. Les travaux nécessiteront toutefois l'utilisation partielle de la chaussée pour les engins et le stockage de matériaux.

La Commission prend note que :

-) l'entreprise adjudicatrice sera contractuellement tenue de préserver l'état de la route,
-) les éventuels dégâts dus à des malfaçons devront être pris en charge par l'entreprise,
-) les autres dommages éventuels pourront être couverts par le poste « divers et imprévus ».

Une coordination préalable avec les entreprises riveraines, notamment Holcim, a déjà été engagée.

Défense incendie

La Commission a reçu des garanties claires concernant la défense incendie, notamment en lien avec les installations sensibles du secteur (Tamoil).

Elle prend acte que :

-  les réservoirs communaux disposent de réserves dédiées à la défense incendie,
-  les installations concernées bénéficient de systèmes complémentaires et indépendants,
-  des solutions de pompage alternatives existent en cas d'événement majeur.

La Commission estime que le projet renforce globalement la sécurité du site.

Planification et gestion du réseau

La Commission prend acte de l'existence du Plan directeur de la distribution de l'eau potable (PDDE) ainsi que des outils d'autocontrôle actuellement en vigueur, validés par les autorités cantonales.

Elle relève toutefois l'absence d'un plan d'entretien pluriannuel formalisé du réseau de distribution.

La Commission est d'autant plus attentive à cet aspect que le présent préavis est soumis au Conseil communal simultanément à deux autres préavis relatifs à des investissements majeurs dans les infrastructures d'eau potable, à savoir :

-  Préavis municipal n° 2025-23 : Crédit d'ouvrage pour la réfection de l'étanchéité du réservoir de Plantour, pour un montant de CHF 1'851'500.–
-  Préavis municipal n° 2025-24 : Crédit d'étude pour l'ultrafiltration de Fontannay et des fontaines claires, pour un montant de CHF 514'000.–

Dans ce contexte, la Commission exprime le vœu que la Municipalité étudie, à moyen terme, l'élaboration d'un plan d'entretien pluriannuel du réseau, afin de renforcer la vision d'ensemble, la priorisation des investissements et la coordination des projets liés à l'eau potable.

Aspects financiers et subventions

Le coût total du projet s'élève à CHF 1'581'000.– TTC, réparti sur deux étapes.

La Commission relève :

-  la cohérence du devis présenté,
-  l'existence d'une marge pour imprévus,
-  la perspective de subventions de la part de l'ECA, généralement comprises entre 17 % et 22 % pour ce type de travaux, devrait s'élever à CHF 305'000.- (soit environ 19%)

Position de la Commission des finances :

La Commission des finances a examiné le préavis municipal n° 2025-20 relatif au projet d'assainissement d'une conduite d'eau potable sur la route industrielle.

La Commission constate que la dépense liée à ce projet figure au plan des investissements de la Commune, ce qui témoigne d'une planification financière cohérente et anticipée.

Au vu de ces éléments, et après analyse des incidences financières du projet, la Commission des finances estime que le préavis est conforme aux principes de saine gestion des finances communales.

En conséquence, la Commission des finances préavise favorablement à l'acceptation des conclusions du préavis tel que présenté.

Conclusion

Au terme de ses travaux, la Commission considère que le projet présenté est techniquement justifié et indispensable à la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et à la défense incendie de la zone industrielle concernée.

La Commission est toutefois consciente que si la nécessité de réaliser ces travaux ne fait aucun doute, la maîtrise globale du projet, notamment en matière de planification et de gestion à long terme des infrastructures, doit être renforcée.

A l'unanimité des membres présents, la commission recommande d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité 2025-20, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

-  Vu le préavis n° 2025-20 du 3 novembre 2025
-  Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
-  Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'581'000.- TTC relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable sur la Route Industrielle.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'581'000.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir: la dépense sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « Service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné.

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Marc-Olivier DRAPEL (PLR)

